



LE PETIT JOURNAL DE GOUY

Journal d'information communale EDITION MAI 2022 N° 59

Retrouvez ces informations sur le site : www.gouy.fr

PROPOS DU MAIRE



Voilà plusieurs semaines que les travaux de sécurisation et de réfection de la voirie de la RD 91 ont commencé et qu'ils apportent avec eux leurs lots de vicissitudes. Ils se termineront à la fin du mois de mai, même s'il restera quelques finitions notamment place de la mairie.

Afin d'accroître la sécurité et la protection des bâtiments communaux, je vous informe de la mise en œuvre de caméras de protection sur la commune.

Nous avons l'intention de positionner une "boîte à livres" sur la commune. Il nous a semblé intéressant de vous proposer de participer à sa conception. Si vous êtes intéressés, merci de vous inscrire en mairie avant le 31 MAI. A l'issue, une réunion sera organisée.

La boulangerie d'ALISAY a rompu la convention qui la liait à la commune de Gouy. A compter du 30 juin, le pain ne sera plus fourni à l'école ni au distributeur (même si celui a été rempli avec parcimonie durant les travaux). Une solution est en cours d'étude pour assurer le pain de la cantine jusqu'à la fin de la période scolaire. D'autres démarches concernant le maintien de ce service sur la commune sont en cours d'analyse.

Enfin je suis heureux de vous informer que cette année, la commémoration de la signature de l'armistice du 8 mai 1945 a pu se faire en présence de tous les GAUVASSIENS qui le souhaitent. Un dépôt de gerbe a été réalisé ce 8 mai au monument aux morts. Un vin d'honneur a ensuite été servi à la mairie.

FRAUDE CARTE GRISE

Carte grise - Démarches administratives 2022 (Arnaque aux faux sites administratifs dans le département 76)

L'intégralité des demandes liées à la carte grise sont à effectuer sur internet sur le site officiel : <https://immatriculation.ants.gouv.fr/> et UNIQUEMENT sur ce site ! Les personnes préférant bénéficier d'un accompagnement peuvent [s'adresser à un garagiste agréé par la préfecture](#).

ATTENTION ! Certains autres sites internet proposent aussi leur aide pour la réalisation de ces dernières. Ces sites trompeurs proposent de réaliser les démarches pour obtenir un certificat d'immatriculation en échange de frais "d'assistance en ligne", de "traitement du dossier" ou encore de "tâches administratives automatisées". Or, sur le site officiel de l'ANTS, l'Agence Nationale des Titres Sécurisés, les démarches sont gratuites. Informez vous sur les bonnes manières pour réaliser votre carte grise sur le site :

<https://kit-embrayage.fr/blog/comment-faire-la-carte-grise-dune-voiture/>

En cas de perte de votre carte grise, les démarches sont légèrement différentes,

[Vidéo explicative : ANTS chaîne](#)

AVIS AUX JARDINIERS, ET PLUS LARGEMENT AUX CURIEUX:



En partenariat avec le dispositif Métropole Nourricière, l'équipe du **Potager Partagé de Gouy** est ravie de vous convier à une

Soirée conférence animée par Joseph CHAUFFREY sur le thème : « **Initiation à la permaculture** »

Une soirée d'échanges autour des bonnes pratiques au jardin, l'occasion d'en savoir plus sur nos activités au potager partagé ; et une opportunité de rencontrer Joseph, jardinier passionné et passionnant, habitant de la Métropole, formateur en permaculture et jardinage durable, auteur et chroniqueur.

Et pour ceux qui le souhaiteront, la soirée pourra se prolonger par une visite au potager.



Rendez-vous le 15 Juin 2022 à 18h30, à la salle polyvalente de Gouy.

Soirée ouverte à tous, entrée libre et gratuite !

ZONE 30 DANS LA COMMUNE

Les travaux en cours sur la RD91 qui traverse la commune vont entraîner la mise en œuvre de zone 30.

Crée en 1990 en France, mais existantes depuis les années 1960 dans certains pays voisins comme par exemple les pays bas. Ces zones sont mises en place depuis 10 ans sur la commune. Elles ont principalement 2 objectifs : la convivialité par le partage des différents véhicules sur la zone et la sécurité par une vitesse adaptée.

On constate par ailleurs que le risque de décès des piétons est réduit de 1 à 4 suite à un impact avec un véhicule roulant à 30 km/h au lieu de 50 km/h.

En outre, sur la zone, les piétons sont prioritaires sur les véhicules et les cyclistes doivent pouvoir y rouler en sécurité.

Il faut aussi admettre que ces zones permettent de limiter la consommation de carburant, les nuisances sonores et les gaz d'échappement.

Le fait est que certains automobilistes n'ont pas conscience de ces règles ou refusent de les accepter et roulent trop vite ou dépassent les automobilistes qui eux respectent la vitesse.

Des contrôles auront lieu afin de faire respecter ces droits d'abord en insistant sur la prévention tout en ne s'interdisant pas d'aller vers la répression en cas de résistance par une vitesse excessive.



LES GAUVASSIENS SOLIDAIRES



Alors que la Guerre en Ukraine bouleverse tous les esprits, les gauvassiens ont fait preuve de solidarité en offrant denrées alimentaires, vêtements, couvertures, produits d'hygiène, couches ou encore des pansements et des médicaments. La mairie a proposé, en plus des créneaux habituels d'ouverture, deux permanences de 1H30 chacune les mardis et jeudis soir. Ainsi vos dons ont pu être collectés et triés. Le vendredi 18 mars, l'association Solidarité Ukraine, par le biais de la ville de Maromme, est venue chercher vos dons alimentaires, les produits d'hygiène et pharmaceutiques. C'est une petite dizaine de cartons qui a rejoint la Pologne pour venir en aide aux Ukrainiens.



Les vêtements et couvertures, eux, vont rejoindre, via l'association Emmaüs, les gymnases normands réquisitionnés pour accueillir des réfugiés ukrainiens.

La solidarité est aussi dans l'accueil. En effet, depuis le 7 mars, Mr André COTELLE accueille TASHCHENKO Ganna. Partie de Kharkiv dans l'est de l'Ukraine, la jeune femme de 33 ans, a fait un périple en bus pour rejoindre la Roumanie ; de là, elle s'est envolée vers Paris. Né d'une maman ukrainienne, Mr Cotelle connaît la famille de TASHCHENKO Ganna depuis 11 ans, il est allé chercher la jeune ukrainienne à l'aéroport pour l'accueillir à Gouy ; nous lui souhaitons la bienvenue.

Merci pour eux !



CARNET GAUVASSIEN

MARIAGE:

Le 15 Janvier 2022 M.WALLOIS Cédric et Mme THOMAS Mélanie



ZONE A FAIBLES EMISSIONS



Depuis l'été 2021 la préfecture de seine maritime a imposé à la Métropole Rouen Normandie de respecter la loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019 et de mettre en place une zone à faible émissions. Le périmètre ainsi créé est composé de 12 communes. Toutes les voies ouvertes à la circulation y compris les voiries nationales et les très grandes artères métropolitaines font partie intégrante de la **ZFE**.

Ce périmètre ne concerne pour le moment que les véhicules utilitaires légers (VUL) et les poids lourds (PL) appartenant à des personnes morales, entreprises, sociétés, associations, collectivités.

À compter du 1er septembre 2022, tous les véhicules y compris ceux des particuliers (voiture, utilitaire léger, moto, scooter, voiture sans permis, bus, poids lourds ...) ayant des vignettes Crit'Air 4, 5 ou non classés **NE POURRONT PLUS NI CIRCULER NI STATIONNER À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE**, soit

Pour un deux roues ou un tricycle ou un quadricycle motorisé, un cyclomoteur, un motorcycle : si la 1ère mise en circulation est antérieure au 01/07/2004.

Pour les voitures :

Si la 1ère mise en circulation de votre VL de motorisation essence est antérieure au 01/01/97

Si la 1ère mise en circulation de votre VL de motorisation diesel est antérieure au 01/01/06

Pour un véhicule léger :

Si la 1ère mise en circulation de votre VUL de motorisation essence est antérieure au 01/10/97 Si la 1ère mise en circulation de votre VUL de motorisation diesel est antérieure au 01/01/06

Pour un poids lourd :

Si la 1ère mise en circulation de votre PL de motorisation essence est antérieure au 01/10/01

Si la 1ère mise en circulation de votre PL de motorisation diesel est antérieure au 01/10/09

Des aides existantes et à venir. La Métropole a réfléchi au coût important auquel seront confrontés tous ceux qui devront changer les quelques 20000 véhicules environ concernés.

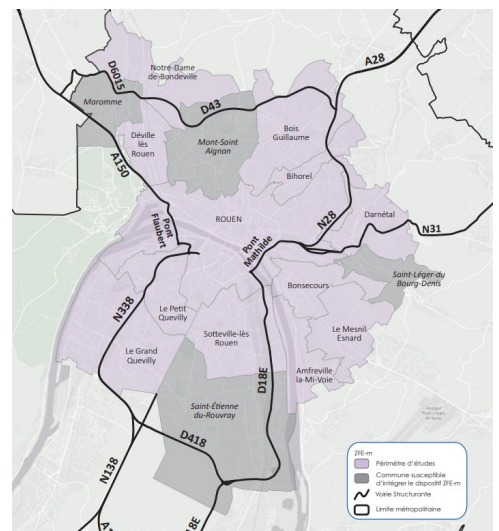
Un service spécifique de la Métropole va prochainement être mis en place pour vous aider à monter les dossiers d'aides financières auprès des principaux financeurs. Le montant maximum pouvant varier en fonction du revenu fiscal de référence et du type de véhicule. 5000€ de prime à la conversion, 2000€ de bonus écologique, 1000€ en cas de résidence dans une commune concernée par la ZFE, 2500€ d'aide de la région.

De plus la métropole a décidé de s'engager dans un vaste programme d'aide financière pour une enveloppe de 40 à 65 millions d'euros sur les 3 années à venir. Les conditions précises d'octroi sont actuellement en train d'être finalisées. Ainsi les véhicules 2,3 ou 4 roues achetés neufs ou d'occasions pourraient être subventionnés avec une subvention augmentée pour les habitants des 12 communes internes à la zone.

En parallèle, de nouvelles lignes de transports vont être créées, de même que de nouvelles pistes cyclables afin de constituer un véritable réseau d'itinéraire rapide à vélo.

Les bus vont également circuler plus fréquemment pour les lignes existantes. Pour toutes informations complémentaires , rendez-vous sur le site de la métropole

[Zone à Faibles Émissions mobilité | Métropole Rouen Normandie \(metropole-rouen-normandie.fr\)](https://www.metropole-rouen-normandie.fr)





Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le présent budget décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2022, aussi bien en dépenses qu'en recettes. Il est composé de deux parties

1) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement est constituée des dépenses courantes et récurrentes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et à la mise en œuvre des actions décidées par les élus. Y figure aussi le remboursement des intérêts des emprunts. Elle enregistre également les recettes fiscales, les dotations et participations de l'Etat ainsi que les recettes d'exploitation des services (restauration scolaire et garderie, etc.).

Les recettes :

Au premier rang des recettes figurent les impôts locaux (taxes d'habitations et taxes foncières) que les Gauvassiens acquittent chaque année.

Les autres recettes proviennent principalement de l'Etat (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation, du produit des services municipaux payants et autres subventions et contributions (Etat, Région, Département, métropole, caisse d'allocations familiales, etc..)

Les dépenses :

Les frais de personnel (charges patronales incluses), la subvention liée au Centre communal d'action sociale et le remboursement de la dette constituent des dépenses incompressibles et obligatoires.

Les autres dépenses à caractère général sont constituées principalement par les dépenses suivantes : eau, gaz, électricité, fournitures scolaires, entretien des terrains, des bâtiments, les primes d'assurances, les transports collectifs, la restauration municipale.

Le reste est consacré au versement de subventions aux associations locales et à la Caisse des écoles publiques.

2) La section d'investissement

La section d'investissement intéresse essentiellement les opérations d'équipement d'envergure ayant pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune et d'améliorer la qualité des équipements municipaux, voire d'en créer de nouveaux. Le remboursement du capital de la dette figure également à la section d'investissement.

Les recettes proviennent essentiellement des emprunts, de subventions spécifiques de l'Etat, de la région, du département ou de la métropole et de l'autofinancement (épargne). Les impôts représentent également une part non négligeable de la recette budgétaire.

Les dépenses d'équipement sont principalement constituées par les éléments suivants : mobilier scolaire, informatique pour les écoles, matériel divers, équipement pour entretien des espaces verts et du cimetière, renouvellement du matériel sportif, instruments de musique, etc... Les travaux de réfection ou d'aménagement des bâtiments municipaux représentent le reste des dépenses.

Les recettes d'investissement sont constituées de dotations et fonds divers (Fonds de compensation de la TVA), le reste étant constitué par l'autofinancement (épargne).

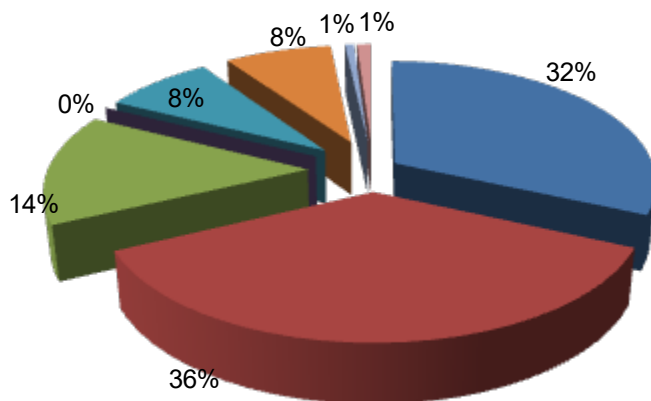
Le budget communal enregistre également des opérations non budgétaires dites « d'ordre » n'appelant ni encaissement ni décaissement. Toutefois, ces mouvements ont un impact non négligeable sur l'équilibre budgétaire.



FONCTIONNEMENT 2022

Budget : Section de fonctionnement Dépenses

- Charges à caractère général
- Charges de personnel
- Atténuation de produits
- Dépenses imprévues
- Autres charges de Gestion
- Virement section d'investissement

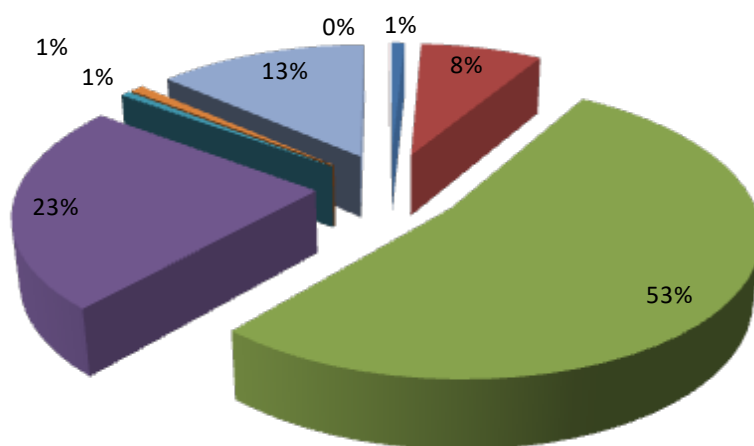


Budget : Section de fonctionnement	
Intitulé	Dépenses
Charges à caractère général	173 812 €
Charges de personnel	197 592 €
Atténuation de produits	79 670 €
Dépenses imprévues	0 €
Autres charges de Gestion	43 955 €
Virement section d'investissement	42 929 €
Charges financières	3 613 €
Dotation aux amortissements	5 728 €

Budget : Section de fonctionnement	
Intitulé	Recettes
Attenuation de charges	4 500 €
Produit des services du domaine	42 860 €
Impôts et taxes	289 062 €
Dotations et participations diverses	129 096 €
Autres produits de gestion	3 370 €
Produits financiers	4 697 €
Excédent reporté 2020	73 614 €
Produits exceptionnels	100 €

Budget : Section de fonctionnement Recettes

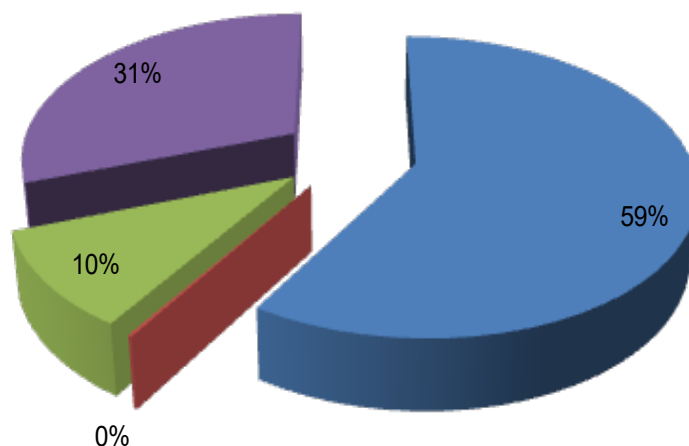
- Attenuation de charges
- Produits des services du domaine
- Impôts et taxes
- Dotations et participations diverses
- Autres produits de gestion
- Produits financiers
- Excédent reporté 2020
- Produits exceptionnels



INVESTISSEMENT 2022

Budget : Section d'investissement Dépenses

■ Immobilisations corporelles ■ Dépenses imprévues ■ Immobilisations en cours ■ Emprunts et dettes

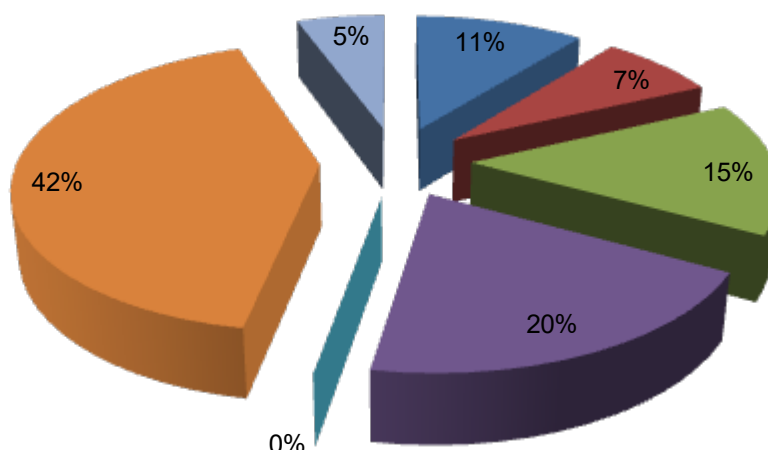


Budget : Section d'investissement	
Intitulé	Dépenses
Immobilisations corporelles	44 309 €
Dépenses imprévues	154 €
Immobilisations en cours	7 830 €
Emprunts et dettes	22 961 €

Budget : Section d'investissement	
Intitulé	Recettes
Dotations	11 020 €
Solde d'exécution N-1	7 615 €
Subvention d'investissement	15 411 €
Autres immobilisations	20 430 €
Immobilisations incorporelles	0 €
Virement de la section fonctionnement	42 930 €
Amortissement des immobilisations	5 728 €

Budget : Section d'investissement Recettes

■ Dotations ■ Solde d'exécution N-1
 ■ Subvention d'investissement ■ Autres immobilisations
 ■ Immobilisations incorporelles ■ Virement de la section fonctionnement
 ■ Amortissement des immobilisations



RAMIPER

Le RAMIPER (Relais Assistantes Maternelles Itinérant du Plateau Est de Rouen) accueille le « nounous » avec les enfants qui leur sont confiés, certains jours par mois, soit lors des matinées d'éveil, soit lors du baby-gym, en fonction du protocole sanitaire.

Nouvelle appellation, ***Le relais petite enfance du plateau Est de Rouen***

Les matinées d'éveil ont lieu dans chacune des communes suivantes :

- Amfreville la mi voie salle « la ronde » centre culturel Simone Signoret, rue Mendès France
- Belbeuf salle des fêtes, 13 B rue du Général de Gaulle
- Bonsecours salle « espace jeunes » espace St Exupéry, 1 rue Helene Boucher
- Boos salle annexe à la bibliothèque, impasse des cerisiers
- Franqueville St Pierre salle « play and learn » allée Jacques Offenbach
- Le Mesnil Esnard espace Léonard de Vinci salle « Marcel Duchamp », 1 rue Jehan le Povremoyne
- Montmain salle « George Brassens », 1116 route de Lyons

Planning matinée d'éveil : 30/05, 13/06, 27/06, 18/07.

Planning Baby gym : Les mercredis 25/05, 08/06, 22/06, 06/07, 20/07.

Les séances de baby gym ont lieu à la salle des sports d'Amfreville.

La réservation auprès de l'animatrice est nécessaire. Les informations sont sur le site de la mairie.

Permanences téléphoniques :

0235599541 ou permanence de l'animatrice Florence Delestre : 0232865241

Lieu de permanence situé au 78 rue Pasteur 76240 Le Mesnil Esnard dans les locaux du syndicat de gestion. Mail : ram@plateau-est.fr

FÊTES JEANNE D'ARC

Après deux ans d'absence, les nouvelles Fêtes Jeanne d'arc auront lieu du 20 au 29 mai 2022 parrainées cette année par Stéphane Bern. Ce sont 10 jours de fêtes concoctés par la ville de Rouen et ses partenaires commerçants et touristiques. Défilés, marchés médiévaux, faisons un saut dans le passé au temps des troubadours, fauconniers, à la rencontre des métiers d'art dans l'un des plus beaux centre-ville du moyen âge. C'est le moment qu'a choisi LUCIEN GOUE pour partager avec nous ces somptueux programmes des réjouissances des décennies passées.



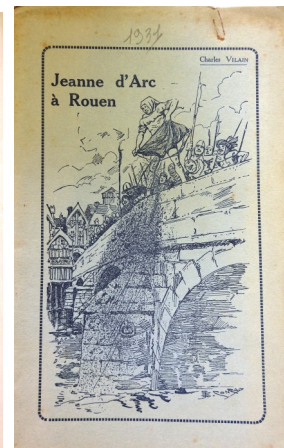
Vème centenaire de la mort
de SAINTE JEANNE
D'ARC



Programme officiel de
1931



1922



Le bourreau jette en
Seine les cendres DE
JEANNE D'ARC